

Procès-verbal de la séance du lundi 27 avril 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le ving-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de ROQUEVIDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie JOULIA, Maire

Présents : Mesdames Eve-Marie CHAVANNE-VACQUÉ, GAXET Michèle, MEISTERMANN Fabienne et SELMES Camille, Messieurs DE RYCKE Olivier, GUYON Richard, MATEU Thibaut et WARTEL Eric.

Absents Excusés : Madame DELLI CARPINI Corinne et M. MAGNI Jean-Pierre

Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars 2026

<u>OBJET</u> <u>Délibération 08/2026</u>	<u>Vote des Taxes Locales 2026</u>
---	---

Nombre de conseillers : 11

- en exercice 11
- présents 09
Pouvoirs 00

Suffrages exprimés : 09

- vote pour 09
- vote contre 00
- abstention 00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2026 à chacune des taxes directes locales,

- **DECIDE** de ne pas modifier et de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé :

"Produit des taxes directes locales pour 2026"

<i>Taxes 2026</i>	<i>Bases d'imposition</i>	<i>Taux 2026</i>	<i>Produit assuré</i>
T.F Bâti	101 100	39,12	39 550 €
T.F Non Bâti	20 200	50,74	10 249 €
T.H	8 200	6,00	492 €
TOTAL			50 291 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

<u>OBJET</u> <u>Délibération 09/2026</u>	<u>Vote des Subventions aux Associations</u>
---	---

Nombre de conseillers : 11

- en exercice 11
- présents 10
Pouvoirs 00

Suffrages exprimés : 09

- vote pour 09
- vote contre 00
- abstention 00

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2026 ont été examinés en réunion préparatoire.

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le maire vote les subventions suivantes pour l'exercice 2026.

Article	Subventions versées aux associations	2026
65748	A.D.M.R	500.00 €
	Association des Parents d'Elèves du SIRP	60.00 €
	Amicale Vauréenne Sapeurs-Pompiers	50.00 €
	Au fil des Collines	360.00 €
	Société de chasse	210.00 €
	Association « Jeux-Table »	60.00 €
	Amicale des Donneurs de sang bénévoles	150.00 €
	DRUZBA	270.00 €
	Assoc. Visiteurs des malades en établissement hospitalier	150.00 €
	Croix Rouge Française	150.00 €
	FNACA	50.00 €
	Les Restaurants du Cœur	150.00 €
	Secours Populaire	150.00 €
	Les Coquelicots du Vaurais	50.00 €
	A.D.D.A.H. (Accidentés et Handicapés)	150.00 €
	Assoc. « Une Autre Femme » Lavour	150.00 €
65748		3 010.00 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations ou ils sont représentants, adhérents.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :
Délibération 10-2026

Vote du Budget Primitif 2026

Nombre de conseillers : 11

- en exercice 11
- présents 10
- Pouvoirs 00

Suffrages exprimés : 09

- vote pour 09
- vote contre 00
- abstention 00

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2026 chapitre par chapitre, Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

- **Approuve, à l'unanimité, ledit budget, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :**

Commune :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	159 311,47 €	Dépenses	63 156,32 €
Recettes	159 311,47 €	Recettes	63 156,32 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nombre de conseillers : 11

- en exercice 11
- présents 09
- Pouvoirs 00

Suffrages exprimés : 09

- vote pour 09
- vote contre 00
- abstention 00

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que pour cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont, 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal propose les contribuables ci-après :

Commissaires des taxes directes locales : TH, TP, TFB, TFNB

Titulaires :

Pierre COLS, Paul ESCLAPES, Jean-Pierre SELMES, Jacqueline DELPAS, Nicolas CANS, Chantal SAEZ-LOPEZ, Micheline ESCANDE, Catherine DAMIANO, Jean-Pierre MAGNI, Robert GAXET, Jean JAU, Catherine GUERRY

Suppléants :

SAFFROY Alexandre, SEREE Julien, Nadine DOUREL, Fred DYONNET, Didier COURREGES, Sabine GALLY, Alain VERCRUYSSSE, Serge SAEZ-LOPEZ, TRENEL Yoann, JOULIA David, Guy HERAILH, Florian PAGES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nombre de conseillers : 11

- en exercice 11
- présents 09
- Pouvoirs 00

Suffrages exprimés : 09

- vote pour 09
- vote contre 00
- abstention 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu le rôle du relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant Défense ;

-Vu le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants ;

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, comme délégué de la commune,

- Correspondant « Défense » : Fabienne MEISTERMANN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fin de la séance à 19h45.

Le Maire,
Jean-Marie JOULIA



Le secrétaire de séance,
Eric WARTEL